



Extrait du registre des
délibérations de Montpellier
Méditerranée Métropole

Prévention et valorisation des
déchets, propreté de l'espace
public

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 8 OCT. 2019

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Séance ordinaire du lundi 30 septembre 2019

L'an deux mille-dix-neuf et le trente septembre, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Fabien ABERT, Lorraine ACQUIER, Jean-Marc ALAUZET, Jean-François AUDRIN, Geniès BALAZUN, Guy BARRAL, Valérie BARTHAS-ORSAL, Maud BODKIN, Pierre BONNAL, Sabria BOUALLAGA, Thierry BREYSSE, Anne BRISSAUD, Rosy BUONO, Roger CAIZERGUES, Renaud CALVAT, Michelle CASSAR, Gérard CASTRE, Chantal CLARAC, Robert COTTE, Christophe COUR, Jean-Luc COUSQUER, Catherine DARDE, Titina DASYLVA, Henri de VERBIZIER, Véronique DEMON, Aline DESTAILLATS, Thierry DEWINTRE, Jean-Marc DI RUGGIERO, Michèle DRAY-FITOUSSI, Abdi EL KANDOSSI, Mylène FOURCADE, Michel FRAYSSE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Isabelle GIANIEL, Régine ILLAIRE, Claire JABADO, Stéphanie JANNIN, Laurent JAOUL, Pascal KRZYZANSKI, Gérard LANNELONGUE, Max LEVITA, Chantal LÉVY-RAMEAU, Eliane LLORET, Jean-Marc LUSSERT, Jérémie MALEK, Chantal MARION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jean-Luc MEISSONNIER, Béatrice MICHEL, Jean-Pierre MOURE, Caroline NAVARRE, Marie-Christine PANOS, Gilbert PASTOR, Yvon PELLET, Eric PENSO, Véronique PEREZ, Eric PETIT, Joël RAYMOND, René REVOL, Jean-Pierre RICO, Henri ROUILLEAULT, Marie-Hélène SANTARELLI, Philippe SAUREL, Jean-Luc SAVY, Noël SEGURA, Sauveur TORTORICI, Isabelle TOUZARD, Bernard TRAVIER, Joël VERA, Annie YAGUE, Rabii YOUSSEUS.

Absents ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Carole DONADA, Pierre DUDIEUZERE, Jean-Noël FOURCADE, Jean-Pierre GRAND, Isabelle GUIRAUD, Clare HART, Sonia KERANGUEVEN, Alex LARUE, Mustapha MAJDOUL, Cyril MEUNIER, Patricia MIRALLES, Arnaud MOYNIER, Eric PASTOR, Thierry QUILLES, Brigitte ROUSSEL-GALIANA.

Absents / Excusés :

Djamel BOUMAAZ, Perla DANAN, Jacques DOMERGUE, Audrey LLEDO

Prévention et valorisation des déchets, propreté de l'espace public - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2018 - Approbation

Madame Valérie BARTHAS-ORSAL, Vice-Présidente, rapporte :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément aux dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Il retrace les faits marquants de l'action de la Métropole en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et en donne les principaux indicateurs techniques et financiers. Le rapport et l'avis du Conseil de Métropole seront mis à disposition du public dans les conditions prévues aux articles L.1411-13 et L.2224-17-1 du code précité.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2018 sont les suivants :

Concernant la prévention des déchets

La loi Transition Energétique pour la Croissance Verte d'août 2015 porte à -10% l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant de l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Cet objectif a d'ores et déjà été atteint en 2017 sur le territoire métropolitain grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du programme local de prévention des déchets engagé en 2011 d'une part, et du programme de rénovation des déchèteries d'autre part, lequel vise à moderniser les 20 Points Propreté de la Métropole dans le respect du règlement limitant les apports en gros volumes. En 2018, le ratio de production de DMA par habitant est identique à celui de 2017 et s'établit à 559 kg par habitant.

Parmi les actions ayant contribué à ce résultat en 2018, l'on peut citer en particulier :

- 15 000 autocollants STOP PUB distribués par les guichets uniques ;
- 1 160 composteurs individuels distribués et 37 sites collectifs (résidences, établissements d'enseignement, sites de bureaux) équipés. Par ailleurs, 210 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules. Enfin, fort du succès rencontré par le composteur partagé installé en juin 2017 sur le quartier des Grisettes à Montpellier, des nouveaux projets de composteurs partagés ont été mis à l'étude pour une mise en place en 2019 (Saint-Drézéry, Saint Jean de Védas, quartier Hôpitaux Facultés de Montpellier) ;
- La promotion du ré-emploi au travers de collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier) ;
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) avec un grand nombre d'actions sur le territoire à destination des enfants, des étudiants, du grand public et des agents de la Ville de Montpellier, de la Métropole et du Comité d'Action Sociale, Sportive et Culturelle de Montpellier Méditerranée Métropole : collecte de jouets dans une trentaine d'écoles, collectes solidaires, troc étudiants sur le campus Richter, ateliers de ré-emploi, interventions en milieu scolaire, distribution de composteurs au domaine de Grammont, animation « vélo smoothie », quizz de l'agent éco responsable ;
- L'expérimentation de « coaching » des habitants aux éco-gestes au moyen d'une plate-forme et d'un logiciel informatiques, engagée en 2015 en partenariat avec la SERM et la start-up E3D Environnement auprès de 840 foyers des nouveaux îlots résidentiels du quartier Port Marianne de Montpellier, a été poursuivie et étendue à partir de fin 2017 à un secteur géographique plus vaste englobant 10 000 foyers autour du Lez. La régie des Eaux de la Métropole de Montpellier a rejoint ce partenariat étendu permettant d'ajouter à la démarche des éco-gestes en faveur de la réduction des

consommations d'eau et de la préservation de la ressource en eau. En 2018, 6 700 foyers des quartiers Port Marianne et Antigone ont rejoint le « Défi Eco Responsable » afin de bénéficier d'un accompagnement aux éco-gestes sur 18 mois.

Concernant la collecte et le tri des déchets

La diminution en 2016 des fréquences de collecte des OMR, essentiellement dans les zones d'activité et les secteurs pavillonnaires, s'est accompagnée d'une augmentation des volumes de bacs de tri sélectif, conformément à l'un des objectifs prioritaires de ces évolutions qui était d'inciter les usagers à trier davantage. Ainsi, les quantités de déchets entrant à DEMETER ont augmenté de 7,8% en 3 ans, faisant suite à une période de stagnation des apports. La hausse constatée entre 2017 et 2018 s'établit à + 2,6%.

L'augmentation du tri du verre poursuit sa dynamique, avec l'ajout de 25 colonnes supplémentaires en 2018 et la redynamisation du tri du verre des bars et restaurants du centre-ville de Montpellier. Les quantités de verre recyclé en 2018 s'établissent à 10 899 tonnes, en hausse de 7,4 % par rapport à 2017.

Concernant les bio-déchets, l'expérimentation de collecte en apport volontaire démarrée à l'été 2015 auprès des particuliers a été poursuivie et a compté jusqu'à 17 « tubes » déployés sur 8 communes de la Métropole. Le bilan de l'opération à mi 2018 révèle des taux d'utilisation variables et surtout des contraintes et des coûts de gestion très élevés. Seuls les 9 « tubes » les plus productifs ont ainsi été maintenus en place dans l'attente des résultats d'une nouvelle expérimentation qui sera menée à partir de 2019 dans deux communes de la Métropole, à Saint-Drézéry et à Saint Génès des Mourgues, de manière à comparer globalement et à l'échelle de territoires cohérents les rendements, contraintes, coûts et satisfaction des usagers de systèmes de compostage et de collecte en apport volontaire des bio-déchets. Simultanément, la campagne d'équipement des cantines scolaires de la Ville de Montpellier s'est achevée en 2018 : au total les 84 restaurants scolaires de la Ville trient les bio-déchets. Cette action s'inscrit dans le cadre plus global d'un programme initié par la Ville de lutte contre le gaspillage alimentaire et de recours accru aux productions alimentaires locales.

En ce qui concerne les 20 déchèteries métropolitaines, après la rénovation du Point Propreté de Castelnau-le-Lez en 2015 qui a constitué un pilote, le programme de rénovation de l'ensemble des installations approuvé en février 2016, pour un montant global prévisionnel de la rénovation du parc de 7,1 M€ HT, a vu la rénovation des installations de Baillargues et Lavérune, ré ouvertes au public en décembre 2017. Les équipes de maîtrise d'œuvre chargées de la réalisation du programme ont finalisé en 2018 les études relatives à la rénovation des déchèteries de Cournonterral, Saint-Brès, Beaulieu et Montpellier/Près d'Arènes dont les travaux débiteront en 2019.

En matière d'exploitation, 2 bennes Eco MOBILIER ont été mises en place portant à 14 le nombre de déchèteries équipées par l'éco organisme qui prend en charge l'évacuation et la valorisation des déchets issus des mobiliers déposés par les usagers. En 2018, la quantité déposée dans ces bennes a quasiment doublé, s'établissant à plus de 2 000 tonnes.

Concernant le traitement et la valorisation des déchets

L'unité de méthanisation AMETYST

L'ensemble des déchets ménagers résiduels collectés sur le territoire de la Métropole de Montpellier a été traité sur l'unité (soit 128 057 tonnes d'ordures ménagères), à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activités économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal. L'unité AMETYST a également accueilli 1 893 tonnes de bio-déchets issues des collectes métropolitaines (en hausse de 6% par rapport à 2017) et 9 752 tonnes de bio-déchets tiers.

L'année 2018 a confirmé les bons résultats apparus dès la première année d'exploitation des nouveaux

équipements, basés sur des procédés de méthanisation à haute teneur en matière sèche et « d'ultracriblage » de la matière organique, mis en oeuvre dans le cadre de la nouvelle DSP débutée le 1^{er} janvier 2015. 28 060 tonnes de composts normés ont été produits et valorisés.

Complémentairement, Ametyst contribue aux objectifs de recyclage de la Métropole en assurant la reprise de 1 295 tonnes d'acier (représentant 1 850 voitures) et 811 tonnes d'aluminium (représentant 266 000 vélos). La quantité et la qualité constante du biogaz produit permet l'optimisation du fonctionnement des moteurs de cogénération et l'augmentation constante de l'énergie produite, notamment la chaleur livrée aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes et, depuis fin 2015, à la clinique Saint Roch. 20 068 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public, ainsi que 10 689 MWh thermiques transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes et de la polyclinique Saint Roch, auxquels il convient de rajouter 3 408 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. A terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis AMETYST.

Par ailleurs, les améliorations et travaux sur l'unité ont été poursuivis :

- Au niveau du dispositif de captation et de pré-traitement de l'air en sortie des BRS, dont les réglages ont été finalisés pour achever de traiter les dernières nuisances ressenties ;
- Sur les installations de valorisation du biogaz, au terme des études de projet des aménagements nécessaires à l'amélioration de l'exploitabilité des réseaux, avec les consultations d'entreprises qui permettront un démarrage des travaux mi-2019.

L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD)

Mise en service en septembre 2008, l'ISDnD de Castries accueille les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoyage de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Amétyst.

L'exploitation d'un casier n°2, autorisée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2013 pour une durée de 5 ans, permet l'extension du site avec une capacité technique identique à celle du casier n°1 (83 000 tonnes / an).

Les travaux d'aménagement des dispositifs d'étanchéité sur les parois Est ainsi que du réseau de captage du biogaz sont menés au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

En 2018, les apports sur l'installation se sont élevés à 73 816 tonnes pour un tonnage annuel autorisé de 83 000 tonnes.

Les perspectives issues des bilans cumulés des exercices antérieurs ont conduit la Métropole à solliciter de Monsieur le Préfet de l'Hérault l'autorisation de poursuivre l'exploitation du casier n°2, jusqu'au 30 novembre 2019 au plus tard, afin d'atteindre la cote finale projetée dans l'autorisation initiale.

Par ailleurs, la Métropole a étudié les modalités de valorisation du biogaz capté dans la perspective de bénéficier d'un taux bonifié de TGAP pour le dernier exercice d'exploitation.

L'extension et la modernisation du centre de tri DEMETER

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER, construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Depuis plus de 20 ans il accueille les collectes sélectives des 31 communes membres, soit 24 181 tonnes en 2018. Cette installation de conception désormais ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle arrive en limite de capacité et nécessite des investissements conséquents afin d'améliorer sa capacité, son efficacité et d'intégrer les dispositions techniques liées à l'extension des consignes de tri, obligatoire selon la loi au plus tard fin 2022.

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que la solution consistant en la réutilisation du bâtiment existant et en l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente, propriété de la Métropole, pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an, limite les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase travaux.

L'année 2018 a permis au titulaire du marché global de performance pour la conception, construction et

exploitation du process désigné fin 2017, d'élaborer les dossiers réglementaires de permis de construire et d'autorisation environnementale. Ces deux autorisations ont été délivrées en fin d'année et permettent le lancement des travaux dès début 2019 pour une remise en service industriel début 2020, conformément au planning initial.

La valorisation des déchets végétaux

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plate-forme de valorisation de Grammont entièrement rénovée et exploitée en régie : en 2018, elle a traité 21 100 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire métropolitain, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore à la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Baillargues pour servir à la fabrication de composts de boues.

7 390 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de prestations de service passé avec la Métropole. Elles ont été, soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

L'unité de valorisation énergétique Ocréal

Dans le cadre du marché conclu avec la société OCREAL d'une part et conformément aux obligations relatives à la délégation de service public, transférés du syndicat mixte « Entre Pic et Etang » d'autre part, 26 144 tonnes de déchets ont été traitées en 2018 au sein de l'unité de valorisation énergétique sise à Lunel-Viel.

Les principaux apports sont constitués de : 4 434 tonnes de déchets résiduels issus des collectes de certaines zones d'activité pauvres en matière organique et impropres à la méthanisation ; 10 182 tonnes de déchets à haut pouvoir calorifique issus du tri réalisé sur l'unité de méthanisation AMETYST (refus légers de la chaîne de tri) ; 6 607 tonnes de refus issus du centre de tri DEMETER (refus de tri des déchets déposés dans les bacs ou sacs jaunes) ; 2 422 tonnes de refus issu du centre de tri DIB accueillant les bennes cartons des déchèteries et les papiers des PAV.

Concernant la Communication

Une grande campagne pluriannuelle de communication sur le tri des déchets et la propreté a été lancée à l'automne 2015 et se poursuivra jusqu'en 2020. Elle vise à sensibiliser dans la durée les habitants afin d'entraîner des évolutions de comportement par l'utilisation répétée de messages sur différents supports : affiches, presse, réseaux sociaux, audiovisuel, « nudges ». Un nouveau guide de tri a par ailleurs été édité en 2018 qui traduit l'arrêté métropolitain fixant les modalités de collecte des déchets. Il est largement distribué et disponible sur le site internet de la Métropole. Il devra évoluer en 2019 pour prendre en compte l'évolution des modalités de tri relative à l'extension des consignes de tri des plastiques.

Par ailleurs, le déploiement et le renforcement des équipements de collecte sélective en points d'apport volontaire (en particulier pour la récupération du verre) s'accompagnent d'opérations de communication visant à sensibiliser les habitants aux gestes de tri ainsi qu'à la prévention des déchets.

Ainsi, les messagers de la prévention et du tri jouent un rôle central dans le dispositif de sensibilisation. En 2018, ils ont porté les messages du tri et de la prévention sur les manifestations suivantes : Fête de la Tomate à Clapiers, Antigone des Associations, Accueil des nouveaux Montpelliérains, Raïd Educap City, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, ...

Les messagers ont également accompagné 10 opérations de collecte mobile chaque mois (hors juillet et août) sur le quartier Centre de Montpellier à l'aide de la remorque de tri (mini déchèterie) acquise fin 2015.

Enfin, les messagers ont mené diverses opérations de communication et/ou de sensibilisation :

- en participant au « Défi Eco Responsable », expérimentation innovante de communication engageante à grande échelle sur les quartiers Port Marianne et Antigone de Montpellier. Ils ont notamment contribué à l'inscription de 6 700 foyers volontaires sur la plate-forme GD6D d'accompagnement aux éco-gestes ;
- en sensibilisant aux consignes de tri les étudiants de 6 cités universitaires et en formant des étudiants tuteurs, ainsi que les élèves de 30 écoles primaires.

Concernant l'information et la prise en charge des demandes des usagers

Le numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement du tri et des collectes. Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis des services de collecte et de nettoyage. En 2018, 18 681 appels ont été servis par ce standard.

Par ailleurs, depuis fin 2012, le formulaire internet "e-service" vient compléter les services au citoyen et près de 17 988 formulaires ont été enregistrés en 2018, en grande partie au travers des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, près de 40 000 demandes ont été traitées par la Direction Propreté et Valorisation des Déchets, chiffre stable par rapport à 2017.

En terme de bilan quantitatif d'activité, les éléments à retenir sont les suivants :

Ordures Ménagères et assimilées	Tonnages collectés en 2018
Collecte de déchets résiduels en porte à porte (bacs gris)	132 491
Collectes sélectives en porte à porte hors encombrants : bacs jaunes et orange + collectes sélectives spécifiques (emballages légers, verre, papiers journaux, bio déchets, papiers de bureaux, cartons)	28 102
Collectes sélectives en apport volontaire (verre, papiers journaux, textile)	12 619

Dépôts en déchèteries et autres encombrants	Tonnages collectés en 2018
Déchèteries	75 375
Encombrants collectés en porte à porte	8 182

Soit un total de 256 769 tonnes collectées en 2018, soit 559 kg par habitant, ratio identique à 2017.

Les principales données financières sont relatées ci-dessous :

Le montant total des dépenses d'investissements pour 2018 s'élève, hors amortissement, à 4 811 975 € TTC, celui des dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnels et frais de structure, à 58 969 269 € TTC.

Les principaux postes de dépenses sont détaillés ci-dessous.

Concernant la prévention et la collecte des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrats de prestations de collecte : 21,58 M€ TTC
- Contrat de gestion des Points Propreté (déchèteries) : 4,41 M€ TTC
- Contrat de maintenance des bacs de pré-collecte : 0,80 M€ TTC

En dépenses d'investissement :

- Achat de matériels de pré-collecte et de tri : 0,92 M€ TTC

Concernant le tri, le traitement et la valorisation des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrat de DSP de l'unité de méthanisation Amétyst : 13,30 M€ TTC
- Valorisation énergétique Ocréal : 3,35 M€ TTC
- Contrat d'exploitation du centre de tri Demeter : 3,62 M€ TTC
- Contrat d'exploitation de l'ISDND : 2,50 M€ TTC
- Tri des encombrants et valorisation des déchets de bois : 2,17 M€ TTC
- TGAP (incinération, stockage) : 2,31 M€ TTC

En dépenses d'investissement :

- Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND : 0,37 M€ TTC
- Travaux sur le centre de tri Demeter : 1,73 M€ TTC

En matière de recettes, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le taux de 11,25% est constant depuis 2009, a généré 71,85 M€ de recettes.

Les collectes sélectives ont généré environ 4,8 M€ de recettes, dont 3 M€ de soutiens des éco organismes intervenant dans le cadre des filières REP et 1,8 M€ provenant des ventes des matériaux recyclables et droits d'entrée à la plate-forme de Grammont. Enfin, la redevance spéciale a représenté une recette de 4 M€ en 2018.

L'ensemble de ces éléments a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 18 septembre 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir :

- approuver le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;
- autoriser sa diffusion aux 31 communes membres ;
- autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 88 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le **04 OCT. 2019**

Pour extrait conforme,
le Président



Philippe SAUREL

Publiée le : **09 OCT. 2019**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture :

Liste des annexes transmises en préfecture:

- RPQS - dechets_exe2018_.pdf

**PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT**

- 8 OCT. 2019

**D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.**

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.